L'absorption de GDF par Suez

9 raisons de dire non

5 propositions pour faire autrement

Yves Dimicoli

9 raisons de dire Non

1ère raison :

Ce projet trahit l'engagement solennel pris par le gouvernement en avril 2004, devant le parlement, de maintenir à 70% au minimum la participation de l'Etat dans le capital d'EDF et de GDF.

2ème raison :

On nous dit que l'opération permettrait à GDF de se développer. En réalité ce serait Suez- dont les activités gazières sont résiduelles- qui mettrait la main sur un formidable atout de service public et de coopération énergétique **(1)**. Suez imposerait les exigences de rentabilité financière de ses actionnaires pour la gestion de GDF. Un rapide bilan de l'année 2005, qui a vu l'ouverture du capital de GDF au privé, indique sur quelle pente cela entraînerait :

- Le dividende versé aux actionnaires a crû de 60% sur 2004, pour un résultat net consolidé qui, lui, a crû de 29%, et la direction le promet à nouveau en hausse de près de 50% pour 2006 (1 euro par action contre 0,68 l'an dernier);
- GDF a racheté d'autres sociétés pour 674 millions d'euros, soit près de 4,5 fois plus qu'en 2004. Le coût net de sa dette financière a crû de près de 13% dans la foulée (202 millions d'euros contre 179 en 2004);
- Les effectifs en France ont diminué de 11,4% (21.988 contre 24.703 en 2004);
- Les dépenses de recherche-développement ont diminué de 19% (73 millions d'euros contre 90 en 2004).

3ème raison :

On nous dit : *«Mais l'Etat détiendrait une action spécifique (golden share)»*. Certes, mais cela le place cependant hors course en matière de choix d'investissements notamment. Cela n'en ferait, en réalité, qu'un «partenaire dormant» des actionnaires privés de Suez avec, seulement un rôle défensif, notamment en cas d'OPA. Ainsi conçue, la participation de l'Etat ne servira qu'à faciliter la croissance financière de Suez.

4ème raison :

Pour des milliers d'agents (holding, services commerciaux, ingénierie..) la garantie d'être traitée socialement dans le cadre du statut des IEG n'est pas acquise. La loi de février 2000 indique que ce statut social s'applique aux salariés de la production, du transport et de la distribution. Les commercialisateurs de la CNR, par exemple, (entreprises détenues à 49% par SUEZ) n'ont pas le bénéfice du statut national. . Cela marcherait de paire avec une accentuation de l'insécurité de l'emploi et de la formation et un recul des droits des salariés dans le groupe et, donc, dans le pays.

5ème raison :

La collectivité nationale perdrait la maîtrise sur les activités de transport, de distribution et de stockage du gaz, ainsi que sur les terminaux méthaniers. L'article 14 du projet de loi exclu clairement la production, le transport et la distribution de gaz naturel de la nationalisation. Les postes d'administrateur représentant l'Etat seraient supprimés dans les entités de gestion des réseaux de transport (GRT) et de distribution (GRD) au profit d'un commissaire du gouvernement n'ayant qu'une voix consultative.

6ème raison :

La privatisation de GDF, conjuguée à l'ouverture totale des marchés de l'énergie le 1/07/2007, génèrerait, de facto, la fin des monopoles de concession conférés par la loi à GDF et par effet d'entraînement à EDF. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) mène une farouche bataille pour que les usagers ayant fait le choix de rester aux tarifs réglementés soient traités dans le cadre des concessions. Cela permettrait de faire sortir les usagers du tarif administré par paquet dans le cadre de centrales d'achat que certains syndicats départementaux s'attèlent déjà à mettre en place. Cela entraînerait la mise en cause des principes d'égalité de traitement et de péréquation tarifaire au niveau national. Pour la distribution du gaz ce serait la perspective d'une organisation similaire à celle, si critiquée, de la distribution de l'eau dont Suez se partage le monopole en France avec Véolia et La Saure.

7ème raison :

L'opération entraînerait une déstabilisation majeure de tout notre système énergétique en portant un coup à EDF. Il s'agit, en effet, d'ériger un concurrent privé face à EDF, tant à partir des actifs détenus par Suez dans le nucléaire en Belgique qu'à partir du gaz utilisé pour la production d'électricité. Les patrons de Suez et GDF soulignent pourtant que l'avenir est à la construction de grands groupes énergéticiens mixtes gaz-électricité, ce qui, à leurs yeux, justifie la fusion GDF-Suez. Mais alors, pourquoi séparer EDF et GDF, comme l'a fait remarquer le député UMP Lelouch lui-même ? Le maintien d'un service commun mixte entre EDF et GDF est certes prévu dans le projet de loi. Cette disposition vise à accréditer l'idée que rien ne change pour les Français. Mais chacun mesure qu'un service commun employant 60000 agents et assurant un maillage du territoire ne résisterait pas à la concurrence frontale que se livrerait ces deux entreprises, l'une publique et l'autre privée.

En réalité, on veut ouvrir une brèche dans le principe selon lequel l'énergie, d'où qu'elle vienne, doit être un **bien collectif** et son industrie - dans son ensemble - doit être considérée comme un **secteur stratégique** justifiant le maintien et le développement d'entreprises publiques, y compris pour pouvoir - au plan européen et mondial - développer ce **bien commun à l'humanité**.

L'absorption de GDF par Suez renforcerait la possibilité, à terme, d'une privatisation d'EDF, après une longue période de concurrence fratricide avec GDF, via Suez, et la recherche forcenée d'alliances rivales avec le privé, en France, en Europe et dans le monde, gâchant d'énormes ressources financières.

8ème raison :

On nous assure que cette opération améliorerait la sécurité d'approvisionnement en gaz de la France : Du fait de sa taille, le nouvel opérateur pourrait faire bénéficier les consommateurs en France de tarifs meilleurs marchés. Mais l'argument vaut à fortiori dans le cas d'une fusion EDF-GDF. De plus, contradictoirement, les deux présidents ont promis de réserver aux actionnaires les économies réalisables par un rapprochement GDF-Suez. Et, quoi qu'il en soit, rien dans la loi n'obligera à les répercuter sur les prix.

Par contre, la privatisation et les choix de gestion qui en découlent vont contribuer à porter encore plus atteinte à l'équilibre trouvé entre pays producteurs et pays consommateurs d'énergie via les **contrats à long terme**. Ceux-ci sont autrement plus à même de garantir notre sécurité d'approvisionnement – dans une perspective de coopération de co-développement avec les pays producteurs- que la dépendance vis à vis des marchés spot et le pillage des ressources fossiles du Tiers monde.

9ème raison :

Il faut absolument cesser de traiter l'énergie comme une marchandise et garantir le droit à son accès pour chacun-e. Car le bilan est accusateur :

- La facture de Gaz en France a augmenté de 30% en 18 mois et de 70% depuis l'ouverture des marchés en 2000;

- Le Medef lui-même a déclaré dans une conférence de presse : «*l'ouverture actuelle du marché européen de l'électricité conduit tout le monde dans le mur, car elle est basée sur le court terme et une absence de coordination au niveau européen*». Selon lui, le prix de l'électricité a augmenté depuis trois ans de 70% pour les plus grandes entreprises et jusqu'à 100% pour les plus petites !

- C'est d'ailleurs pour échapper aux mécanismes et à l'instabilité du marché que de grandes entreprises fortement consommatrices d'électricité se sont regroupées au sein d'un consortium dénommé « Exeltium » **(2)** .

- En fait, malgré le maintien dans le projet de loi sur l'énergie du principe de tarifs réglementés - ce qui ne veut pas du tout dire automatiquement qu'ils seraient assis sur les coûts de développement à long terme - l'opération contribuerait à accroître considérablement l'emprise des marchés boursiers sur les prix de l'énergie. Or, pour le gaz, par exemple, le coût, sur la base des contrats à long terme, est de l'ordre de 15 à 20 euros le MWH, par contre le prix spot en bourse est plus du double.

5 propositions pour faire autrement

1ère proposition :

Arrêter l'opération de fusion GDF- Suez ;

2ème proposition :

Aller vers une fusion d'EDF et de GDF, première pierre pour un pôle public de l'énergie, instrument principal d'une politique énergétique et de coopérations cohérentes et maîtrisées. Dans ce cadre, organiser la remontée du public dans le capital des deux entreprises jusqu'à 100%. Compte tenu qu'EDF et GDF réalisent plus des 2/3 de leur chiffre d'affaires sur le territoire national, une telle fusion publique ne relèverait pas des compétences de l'EUROPE. Le niveau des contreparties devrait donc être calculé par la Commission de la concurrence nationale et la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

3ème proposition :

Dans ce but, on pourrait mobiliser quatre moyens de financement, au lieu d'en faire supporter le coût par EDF et GDF :

a. Les actions détenues par les salariés seraient stabilisées dans un Fonds d'appropriation sociale des deux entreprises leur donnant droit à une part des bénéfices réalisés. Ainsi stabilisées, ces actions n'auront pas à être rachetées. Cela ouvrirait un processus d'abondement progressif de ce Fonds par distributions gratuites d'actions, non négociables sur le marché, à tous les salariés. Simultanément les droits et pouvoirs d'intervention de tous les salariés sur la gestion d' EDF-GDF seraient sensiblement accrus, ainsi que les moyens de leur concertation nécessaire avec les usagers et les élus de terrain.



b. Des entreprises du secteur public- comme la Caisse des dépôts et consignation particulièrement- seraient appelées à racheter des actions d'EDF et GDF dans un calendrier et en fonction d'objectifs concertés.

c. Un emprunt obligatoire sur les banques et institutions financières, ouvert au public, pourrait être émis à taux d'intérêt réduit et long délai de remboursement en contrepartie d'une garantie de l'Etat.

d. Des actions d' EDF et GDF pourraient être rachetées par un Fonds social de soutien des services publics abondé notamment à partir de prélèvements sur les profits financiers des banques et institutions financières.

e. Pour assurer les moyens de leur propre développement, EDF et GDF pourraient bénéficier de l'accès à un nouveau type de crédit bancaire à taux d'intérêt d'autant plus abaissé, par subventionnent public (prêts bonifiés), que les investissements matériels et de recherche ainsi financés programmeraient plus d'emplois et de formations. Cette nouvelle procédure, qui serait ouverte à toute l'entreprise, permettrait à EDF et GDF de sortir des griffes du marché financier.

4ème proposition :

Le risque d'OPA sur Suez est une réalité. Pour l'éviter, la solution serait de renforcer la présence des organismes publics et mixtes dans le capital du groupe privé, notamment, via la CDC, la COGEMA et la CNP-Assurances. Simultanément, Suez chercherait aussi à s'émanciper du marché financier par le recours à la nouvelle procédure de prêts bonifiés et serait incité à coopérer étroitement avec le pôle public de l'énergie autour d' EDF-GDF.

5ème proposition :

Pour relever les défis auxquels sont confrontés l'Europe et le monde en matière énergétique, il faut sortir de la logique de guerre économique et de fusion – acquisition incapable de répondre aux besoins et très gaspilleuse de ressources financières et d'emploi. Il faut arrêter le processus de libéralisation, en faire le bilan et, à l'inverse, organiser la coopération entre les producteurs. Il s'agit de promouvoir le droit à l'énergie pour tous et de ce bien commun à toute l'humanité dans une perspective de co-développement durable de toute la planète. ■

(1) GDF est l'une des plus importantes compagnies gazières au monde : 52 958 salariés dont 21 888 en France, hautement qualifiés ; une dizaine de plates-formes offshore et terrestres de production de gaz ; 2 terminaux et 4 navires méthaniers ; plus de 150 000 kilomètres de canalisation de transport et de distribution de gaz ; 13 sites de stockage souterrains totalisant plus de 10 milliards de m3 de gaz en réserve (20% de la consommation française) ; 45 stations de compression de gaz ; l'un des plus importants sites de recherche- développement sur les techniques gazières d'Europe qui est le fer de lance du groupe de recherche européen sur le gaz (GERG) ; le leadership en matière de technologie cryogénique sur la chaîne GNL (gaz naturel liquéfié) ; le plus gros importateur de GNL. Suez est trois fois plus petit. Ses unités gazières, en Amérique du nord et à Londres-Luxembourg, représentent en volume à peine 1/3 de GDF et 25% seulement si l'on retire le gaz destiné à la production d'électricité. L'expérience industrielle de Suez dans ce domaine est très limitée.

(2) Il s'agit des chimistes français Arkéma et Rhodia, leur concurrent belge Solvay, Air Liquide (gaz industriel), le Canadien Alcan (aluminium), le sidérurgiste européen Arcélor et le papetier finlandais UPM. Le patron de Solvay justifie ainsi l'opération : «*Ce mécanisme repose sur l'acquisition, par les industriels, de droits de tirage d'une durée de 15 ans au minimum, qui, concrètement, leur réservent une fourniture stable d'énergie à des prix basés sur des coûts de production les plus compétitifs*».